

	CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2026-12	
	Nature de l'acte : 7.1 - Décisions budgétaires	Conseillers municipaux En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Le 23/04/2026 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 15/04/2026, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : COURTOIS Pascal, MATHIEU ZAKI Maryline, CAPELLI Jean-Claude, MORICEAU Daniel, LAHO Andréa, PANSARD Aline, CAMPION Yves, FISCHER Julie, MATHIEU Christophe, PONCET Océane formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres.

Procuration : BILLET Mathias (procuration à CAMPION Yves)

Absent : BILLET Mathias

Secrétaire de séance : MATHIEU ZAKI Maryline

01 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
Compte financier unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation effectuée aux ex-membres du Conseil Municipal le 27 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Belleydoux ;

Vu la présentation effectuée aux membres de la commission finances le 20 avril 2026 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Belleydoux ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, quitte la salle des délibérations lors du vote afin de ne pas prendre part au vote.

Madame Maryline MATHIEU ZAKI, 1^{ère} Adjointe au Maire, rend compte de l'exécution du budget de la commune pour l'année 2025 ainsi que des restes à réaliser.

Le Compte Financier Unique laisse apparaître pour l'exercice 2025, un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire d'un montant de **684 949,41 €** et un résultat cumulé d'investissement excédentaire d'un montant de **339 848,54 €**.

Section d'investissement	
Résultat antérieur reporté (Année 2024)	355 876,69 €
Dépenses 2025	83 355,54 €
Recettes 2025	67 327,39 €
Résultat de l'exercice 2025 (hors RAR 2025)	Déficit - 16 028,15 €
Résultat cumulé fin 2025	Excédent 339 848,54 €
Section de fonctionnement	
Résultat antérieur reporté (Année 2024)	407 811,81 €
Résultat 2024 affecté en investissement	- €
Dépenses 2025	399 935,44 €
Recettes 2025	677 073,04 €
Résultat de l'exercice 2025	Excédent 277 137,60 €
Résultat cumulé fin 2025	Excédent 684 949,41 €
Résultat global à la clôture de 2025	1 024 797,95 €
Restes à Réaliser (R.A.R.)	
Dépenses 2025	30 267,37 €
Recettes 2025	- €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver le compte financier unique 2025
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission :

7.1 - Décisions budgétaires

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 24/04/2026
- Affichée le 24/04/2026
- Certifiée exécutoire le 24/04/2026

Le Maire

Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2026-12

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-24T15-30-28.00 (MI269356348)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20260423-DEL2026-12-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Date de décision : 23/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : CFU 21010035000011_2025 D VD.. Multicanal : Non

Pièces jointes :

CFU_21010035000011_... Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)DEL 2026-12-approbation
du compte financier unique
2025.PDF Type PJ : 99_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)PJ-DEL2026-12-page
signatures CFU-2025.PDF Type PJ : 99_SE - Fichier de signature électronique[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 24/04/26 à 14:48

Par COURTOIS Pascal

Transmis

Date 24/04/26 à 14:48

Par COURTOIS Pascal

Anomalie survenue

Date 24/04/26 à 14:55

Transmis

Date 24/04/26 à 15:30

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 24/04/26 à 15:37

